

OB SAINT JACQUES
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 000 euros
Siège social : 4, rue Nikola Tesla - 35000 RENNES
794 868 968 RCS RENNES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 28 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 28 juin,
A 11h00,

La société OB SUCCURSALES, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 000 euros, dont le siège est sis 4, rue Nikola Tesla - RENNES (35000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 821 985 876 ;

Associée unique de la Société ;

Représentée par Monsieur Thierry MARQUER, Gérant non associé de la Société, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Après lecture :

- du rapport de gestion du Gérant,

Souhaite prendre les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la gérance,
- Décision à prendre en application de l'article L. 223-248 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 35 769.74 euros en totalité au compte « autres réserves », portant celui-ci à -18 798.41 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de -11 098.41 euros.

L'Associée unique prend acte des distributions de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices :



OB SAINT JACQUES
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 000 euros
Siège social : 4, rue Nikola Tesla - 35000 RENNES
794 868 968 RCS RENNES

- 31 décembre 2021 : NEANT.
- 31 décembre 2020 : NEANT.
- 31 décembre 2019 : NEANT

L'intégralité du dividende mis en distribution pour l'Associée unique, en qualité de personne, n'est pas éligible à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique prend acte qu'aucune rémunération n'a été perçue par Monsieur Thierry MARQUER au titre de ses fonctions de Gérant, et décide qu'il n'en percevra aucune, et ce, jusqu'à toute décision ultérieure contraire.

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique, après examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuvés ce jour, lesquels font apparaître que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, et statuant conformément aux Statuts de la Société, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée.

L'Associée unique prend acte que sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la Loi et que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

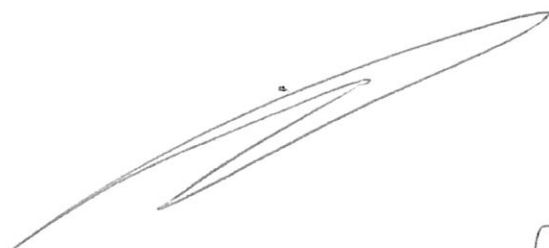
CINQUIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, le président de séance et les associés ou leurs mandataires.

Thierry MARQUER
En qualité de Gérant non associé

Pour la société OB SUCCURSALES
Monsieur Thierry MARQUER
Gérant de la société GROUPE MARQUER,
Elle-même présidente de la société O.B.A.,
Elle-même Présidente de la société OB SUCCURSALES



OB SAINT JACQUES
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 000 euros
Siège social : 4, rue Nikola Tesla - 35000 RENNES
794 868 968 RCS RENNES

ANNEXE 1 :

Conventions intervenues au cours de l'exercice de la Société et de l'article L.223-19 du Code de commerce

Conclusion d'une convention d'intégration fiscale entre O.B.A et la Société.

O .B.A et la Société ont conclu une convention d'intégration fiscale avec prise d'effet au 1er janvier 2020, intégrant les sociétés suivantes : ENCP, OB AURAY, OB BREST, OB DIJON NORD, OB LA FLECHE, OB LAMBALLE, OB MONTLOUIS, OB RENNES LA POSTE, OB RENNES, OB SAINT JACQUES, OB SAINT MEEN, OB SANTE RENNES, OB RESEAUX, OB SANTE VERN, OB SANTE, OB SUCCURSALES OB TOURS CENTRE, OB TOURS NORD.

Poursuite d'une convention de prestations de service entre la société OB SUCCURSALES et la Société :

La Société a conclu avec la société OB SUCCURSALES le 1er janvier 2018 un contrat de prestations de service.

Le montant des prestations facturées à la Société s'est élevé à 29 951 euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Conclusion d'une convention de trésorerie entre la société OB SUCCURSALES et la Société :

La Société s'est vue consentir une avance de trésorerie par OB SUCCURSALES de 2 640 euros au 31 décembre 2022. Les intérêts calculés à ce titre se sont élevés à la somme de 276 euros.

